



Dégagez...Démarrez !

La police rappelle les consignes de sécurité hivernale et en particulier son mot d'ordre "Dégagez...Démarrez". Avant de prendre la route, pour sa propre sécurité et celle des autres, les dispositifs d'éclairage, les vitres et les rétroviseurs doivent être propres et le véhicule complètement dégagé de la neige qui pourrait gêner les autres usagers lors des déplacements.

La Police cantonale et les polices communales vaudoise rappellent les consignes élémentaires de sécurité durant la phase hivernale et notamment le message "Dégagez...Démarrez" pour sa propre sécurité et celle des autres. La police insiste sur l'importance de circuler avec des vitres, des rétroviseurs et des éclairages complètement dégagés de glace, de buée ou de neige. Les plaques d'immatriculation doivent également être dégagées de tout élément gênant leur lecture. Le non-respect de ces règles peut entraîner un retrait de permis. Pour le second hiver consécutif, les polices vaudoises misent sur l'humour pour sensibiliser les automobilistes. La campagne sera visible grâce à 1700 affiches placées dans tout le canton. Dès le lundi 9 décembre, des actions préventives seront menées dans tout le canton par les policiers cantonaux et communaux afin de rappeler ces règles aux usagers de la route.

Tous les ans, pour ne pas avoir vu ou été vues à temps, trop de personnes sont accidentées avec des conséquences parfois tragiques.

Il est bon également de se souvenir de quelques règles élémentaires :

- La neige présente sur le toit des véhicules doit être dégagée avant de circuler;
- Le niveau du liquide lave-glace doit être régulièrement contrôlé et l'état des essuie-glaces vérifié;
- la vitesse doit toujours être adaptée aux particularités du véhicule et du chargement, aux conditions de la route, de la circulation et de la visibilité;
- lors du transport de matériel sur le toit (skis, luge, surf ou tout autre objet), le chargement doit être parfaitement arrimé. Le poids total ne doit pas dépasser la limite autorisée selon le permis de circulation;
- La police recommande d'équiper correctement les véhicules durant la saison hivernale et en particulier, de munir son véhicule de quatre pneus neige.

L'affiche "dégagez...Démarrer" et le flyer peuvent être téléchargé à l'adresse :

http://www.police.vd.ch/Degagez_demarrez.pdf

Polices communales vaudoises

Police cantonale vaudoise

Lausanne, le 9 décembre 2013

Renseignements :

Police cantonale, Jean-Christophe Sauterel, of presse, 021 644 80 22 ou 079 705 29 91

TCS section Vaud, Alec Gambini, directeur opérationnel, 079 641 32 42